

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an... 50 fr. Six mois... 30 fr. Trois mois... 15 fr. Poste : Un an... 35 fr. Six mois... 20 fr. Trois mois... 10 fr.

On s'abonne : A SAUMUR, chez tous les Libraires ; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 38 ; A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 40 c. Réclames... 30 Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces. Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

31 Mai 1880.

Chronique générale.

Voici la liste des députés qui ont voté contre l'ordre du jour pur et simple, dans l'interpellation Clémenceau :

M. Barodet, Beauquier, Louis Blanc, Bonnet-Duverdier, Bosc, Bouchet, Brelay, Cantagrel, Germain Casse, Clémenceau, Datas, Daumas, Duportal, Farcy, Favand, Franconie, Frébault, Gerault (Cher), Laisant, Lockroy, Madier de Montjau, Menard-Dorian, Georges Périn, Benjamin Raspail, Rollet, Talandier, Turigny, Vernhes. Voilà les purs radicaux.

Nous croyons savoir que le gouvernement est disposé à tenir compte aujourd'hui à M. Waddington de l'attitude qu'il a cru devoir observer au cours de la discussion de la loi sur la liberté de l'enseignement, notamment de l'article 7, et que ce n'est certainement pas M. Waddington qui sera nommé à l'ambassade de Londres. (France.)

Il paraît que le conseil municipal se plaint de ce que la tenue de M. Audrieux, au moment où il a quitté la salle des délibérations, était insultante pour l'assemblée.

On estime que le budget spécial de la préfecture de police sera refusé par 42 voix.

Les difficultés qui viennent de surgir entre le préfet de police et le conseil municipal auraient suggéré au gouvernement l'idée, déjà précédemment émise du temps de M. de Marcère, de séparer la préfecture de police du conseil municipal et de la rattacher directement au ministère de l'intérieur. On en

parle beaucoup place Beauvau, mais on a peur que le projet ne soit mal accueilli par la Chambre.

M. de Freycinet et M. Constans sont pour ; mais on ne connaît pas l'opinion de M. Gambetta, auquel sa qualité de député de Paris ne permet guère de se déclarer contre le conseil municipal.

Si secrète que la chose puisse être tenue, nous croyons savoir que le ministre de l'intérieur se propose de donner connaissance à la Chambre de pièces fort compromettantes pour certains députés radicaux, au sujet de la manifestation du 23 mai.

On assure que deux insurgés de la Commune, rapatriés récemment de la Loire et de la Creuse, arrêtés dimanche au nombre des plus enragés manifestants, vont être l'objet d'une mesure de rigueur commandée du reste par leur situation.

On raconte que M. Ranc a déjeuné vendredi matin chez M. Gambetta, qui a employé toutes les séductions de sa cuisine et de son éloquence pour amener son convive à poser sa candidature à Lyon contre Blanqui.

M. Ranc a fort apprécié l'art culinaire de l'illustré Trompette, mais il s'est empressé, dit-on, de décliner l'invitation électorale de son amphytrion. Un déjeuner perdu !

M. Cazot a adressé ces jours-ci une circulaire aux procureurs généraux, par laquelle il les invite à s'abstenir de convoquer leur parquet pour assister aux processions de la Fête-Dieu. C'est probablement pour mieux marquer le respect de l'Etat pour la religion de la majorité des Français.

On lit dans la Décentralisation, de Lyon : « Nous sommes aujourd'hui fixés sur les

assurances des théâtres et sur le désordre administratif.

Les polices d'assurances du Grand-Théâtre ont été signées seulement le 26 dans la journée, après l'incendie des Célestins. Celles des Célestins ne l'étaient pas. Depuis longtemps ces polices se trouvaient à la préfecture. Les Compagnies ont fait peut-être vingt fois des démarches pour hâter la signature ; on répondait toujours qu'on n'avait pas le temps de s'en occuper. On faisait de la politique !

Voilà donc 800,000 fr. ou un million que les contribuables de la ville auront à supporter par l'incurie de l'administration municipale. Est-ce juste ? C'est le préfet-maire qui devrait être responsable. Les contribuables devraient lui intenter une action civile en dommages-intérêts des charges qu'ils vont supporter à cause de lui. »

Une statistique probante.

Dans le discours éloquent qu'il a prononcé à la Chambre, sur la lettre d'obédience, M. Ferdinand Boyer a produit des faits incontestés, qui vengent les instituteurs chrétiens en faisant ressortir les succès obtenus, les résultats acquis, la supériorité des écoles congréganistes, due surtout au mérite du personnel enseignant et reconnue par tous ceux qui ont pu l'apprécier et que n'aveuglent pas les haines de parti et l'esprit de secte. Voici, sur les résultats des diverses enquêtes ouvertes par le ministère, une très-intéressante statistique fournie par M. Boyer :

Trois statistiques ont été dressées par le ministère de l'instruction publique : l'une en 1843, l'autre en 1863, la troisième en 1876. Je veux rechercher d'abord quel est le nombre des élèves et le nombre des écoles. Si l'enseignement y est mauvais, la grande majorité des élèves abandonnera les écoles congréganistes, pour se porter vers les écoles laïques. C'est le contraire qui se produit : le nombre des écoles congréganistes s'élève

toujours. J'emprunte mes indications aux documents fournis par l'honorable ministre, M. Jules Ferry.

Les écoles communales congréganistes de filles atteignaient à peine, en 1843, le chiffre de 3,800 ; il est aujourd'hui de 9,900. Pour les écoles libres congréganistes, en 1843, 2,700 ; à la fin de l'Empire (1870), 5,800. La statistique comparée de M. Lévassieur donne, pour 1872, 18,456 écoles congréganistes publiques ou libres, et, pour 1876, 19,980.

Le personnel enseignant des écoles congréganistes en France était, sous la monarchie de Juillet, de 11,000 institutrices : il est aujourd'hui de 37,000, exactement de 37,477. L'accroissement est donc considérable, surtout si l'on se reporte au point de départ, à 1843 : on arrive, de 6,500 écoles publiques et libres congréganistes, à 19,890. Telle est la progression.

A côté du chiffre des écoles et de celui des institutrices, qui est, je viens de le rappeler, de 37,477, il faut placer le nombre des élèves. Il va toujours en croissant, et c'est à mon avis la meilleure preuve de la confiance publique, et en même temps le meilleur indice de la supériorité de l'école : car la mère de famille sait très-bien choisir l'école la plus sûre pour l'éducation de son enfant. Il y a 2,400,000 élèves inscrites dans les écoles publiques de filles ; les laïques en comptent 900,000, — c'est M. Ferry qui parle, — et les congréganistes 1 million 200,000. En ajoutant à ce chiffre celui des élèves des salles d'asile, on obtient un résultat beaucoup plus important.

Si l'on compare les écoles, au point de vue de la tenue, de la direction et des résultats, le succès des congréganistes ne fait pas doute. Dans son rapport à l'empereur sur l'instruction primaire des filles en 1863, M. Duruy s'est livré à une petite habileté. Les écoles sont divisées en écoles bonnes, assez bonnes, passables, médiocres, mauvaises. Le ministre aurait dû, pour être juste, mettre en parallèle, d'un côté et de l'autre, les différentes catégories. Ce n'est pas ainsi qu'il procède. Il fait une première

RECUEIL DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>

(Suite.)

XVI

Rentré d'expédition, mon père se montra plus soucieux en ce qui concernait Mohamed ; l'Arabe n'obtenait point justice, ses affaires se remettaient toujours, et, fatigué de ces lenteurs, il laissait éclater son mécontentement contre l'administration française. Mon père, en lui donnant les meilleures raisons du retard apporté dans le règlement de ses intérêts, obtint qu'il patienterait encore un peu, et sa fille nous resta.

Je m'attachais de plus en plus à elle, je lui consacrais tout le temps que j'avais de libre ; j'essayais de la distraire, ce qui n'était pas facile : la pauvre Néréisse se mourait d'ennui dans la société des femmes, et d'une perruche dont Pierre Cachu, le maître-timonier de la Gauloise, m'avait fait cadeau. Quand il arrivait de France, Pierre venait nous donner des nouvelles d'un de nos amis chez lequel mon père avait placé son fils aîné, garçon de banque.

A son dernier voyage, il m'offrit une perruche.

— Tenez, dit-il, c'est pour vous que j'ai lesté la Gauloise de cette gargarion-là ; Yan Porlié me l'avait larguée, ça ne me sert à rien. J'ai cherché à qui je la larguerais, et, ma foi, j'ai pensé vous, ma gentille petite demoiselle.

— Mais, Pierre, cette perruche est d'une espèce rare ; votre camarade s'en fût défait avantageusement ?

— Son intention était aussi de la vendre ; mais, au port, le pauvre diable a filé son dernier nœud.

— Qu'est-ce que filer son dernier nœud, Pierre ?

— Avaler sa gaffe.

— Et avaler sa gaffe ?

— Brasser sa dernière coupe, lâcher son dernier grelin ; bref, ce que les terriens appellent tourner de l'œil, mourir, quoi !... Pour lors, qu'il m'a dit, puisque je vais faire lire mon livre de loch par le chef amiral des amiraux d'ici-bas, plus n'ai besoin de faire argent de la Cocotte, prends-la, elle est à toi. Je l'ai prise. Elle a bien son mérite, vu surtout qu'elle ne parle pas ; car Yan Porlié, instruit par expérience que l'instruction de ses perroquets n'était pas appréciée de messieurs les amateurs, a eu soin de la bloquer dans une soute, où elle ne pouvait entendre les bordées que les matelots laissent volontiers courir dans leurs conversations.

— De quelle nature sont ces bordées ?

— Pierre se gratta l'oreille.

— Dame ! c'est comme qui dirait quand nous

disons : Mille noms de nom de mille z-yeux, mille tonnerres ! et autres gentillesse de même nature. A peine lâchées, tout de suite retenues, au désespoir des terriens et des terriennes, qui admirent peu les propos du gaillard d'arrière.

Le plaisir de faire plaisir est le plus doux des plaisirs. Je débaptisai ma perruche du nom rococo de Cocotte, et la montrai à Néréisse. Néréisse la trouva superbe et désira la garder. Je la lui donnai pour un sourire, car elle était triste.

— Il me semble que tu as quelque chose, lui dis-je.

— Toumy est furieux contre mademoiselle de Céméran ; il ne veut plus que je la voie depuis qu'elle a chanté une romance dont il s'est offensé. Je mourrai cependant si je ne la revois !

— En mourir ?

— Tu ne peux savoir... tu ignores... me dit-elle avec égarement ; ne m'interroges pas. Persuade seulement à Toumy que Camille n'a point eu l'intention de le blesser.

Elle ne put en dire davantage, son frère entra. Franchement intriguée, quand il m'appela, je lui demandai ce qu'il me voulait.

— Que tu me dises si tu connais l'opéra du Pré aux Clercs ?

La question était si bizarre que je regardai Néréisse avant de répondre. Mais elle paraissait absorbée dans l'occupation de faire becqueter à

Chérie (la perruche) un fruit qu'elle tenait entre ses lèvres. Je ne devais compter que sur moi. Je répondis lentement :

— Je la connais.

— M'en as-tu chanté tous les morceaux ?

Ici, j'hésitai, comprenant où Toumy voulait en venir.

— Je le crois.

— Croire ne suffit pas, je veux une affirmation positive. Quels sont ceux que tu as chanté dans cette maison ? — et Toumy appuya sur ces mots — je verrai si tu les sais tous.

Je les nommai, sauf un, le fatal.

— Tu en oublies un, j'en suis sûr, celui où l'on parle de patrie ?

Dans l'impossibilité de soutenir le contraire, j'allai droit au but.

— Eh bien ! après ? dis-je.

— Après ? Je veux que tu m'avoues le motif qui t'a poussée, non-seulement à ne point me le chanter, mais encore à ne pas le nommer.

Prise au piège, il ne me restait que la vérité à confesser. Je la confessai !

— Le motif, Sidi Toumy, est qu'en le chantant la romance de « Rendez-moi ma patrie ou laissez-moi mourir ! » j'aurais craint d'invoquer en ton cœur de tristes souvenirs et de blesser ta susceptibilité, parce que, de ma bouche, tu pouvais prendre cette romance en mauvaise part, si tu en eusses





